

Date de convocation : 20 novembre 2023Date d'envoi : 20 novembre 2023Date d'affichage : 20 novembre 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 55-2023
LUNDI 27 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

Absents ayant donné procuration : 2 - MATHON S. à ALLIX J. M., SCOTTO DI VETTIMO S. à GIMON J. P.

Secrétaire de séance : VACHERESSE Marc.

OBJET : Tarifs location Espace Maurice Champel et Salle de la Poste au 1^{er} janvier 2024

Sur proposition de la commission des finances,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Fixe les tarifs de location de l'Espace Maurice Champel applicables au 1^{er} janvier 2024, comme suit :

	Habitants de la commune		Hors commune	
	Tarifs actuels par module	Propositions	Tarifs actuels par module	Propositions
Journée (juillet-août)	130 €	150 €	160 €	200 €
Week-end	130 €	150 €	160 €	200 €
(gratuit pour les associations de la commune)				
Caution	160 €	250 €	160 €	250 €

➤ Décide de conserver les tarifs actuellement en vigueur et de créer un tarif pour les particuliers ou les professionnels habitant la Commune et désirant louer la salle pour une activité lucrative :

Associations Stéphanoises		Gratuite
Particuliers Stéphanois	Hors activité lucrative	Gratuite
Particuliers ou professionnels Stéphanois	Activité lucrative	60 €
Particuliers et Associations hors commune	But privé	40 €
Particuliers et Associations hors commune	But commercial	90 €
Partis politiques	Campagne électorale officielle	Gratuite
Partis politiques	Hors campagne électorale	40 €

➤ Dit que les nouveaux tarifs de l'espace Maurice seront applicables pour les demandes de location pour l'année 2024 reçues à partir de ce jour ;

➤ Précise que les réservations déjà effectuées pour l'année 2024 ne sont pas concernées par cette augmentation.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Secrétaire de séance,
Marc VACHERESSE**

**Le Maire,
Philippe ROUX**

Acte exécutoire après transmission électronique
en Sous-Préfecture le 29/11/2023
et de sa publication le 29/11/2023
Identifiant unique n° 007-210702312-2023_11_27_55DE

